

APPEL À PROPOSITION PRESTATION DE SERVICES:

RECRUTEMENT D'UNE PERSONNE CONSULTANTE POUR
UNE ANALYSE COMPARÉE SELON LE GENRE

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS



1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour le recrutement d'une personne consultante nationale ou internationale pour mener une analyse comparée selon le genre du projet Lakana, Mali.

1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant,
- la non-discrimination,
- le droit à la vie, à la survie et au développement,
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal, au Mali et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

1.2. Mandat de la personne consultante

La personne consultante devra :

1. Proposer une méthodologie rigoureuse, basée sur trois principes fondamentaux :
 - o Une analyse intersectionnelle des facteurs influençant les disparités de genre (âge, statut socio-économique, zones géographiques, etc.).
 - o Une prise en compte systématique des impacts différenciés des interventions sur les filles, les garçons et les enfants non-binaires.
 - o Une approche participative et inclusive garantissant la pertinence et l'acceptabilité des recommandations auprès des parties prenantes locales.

2. Analyser les données disponibles et les orientations stratégiques du projet Lakana pour identifier les disparités et les enjeux de genre dans les régions ciblées.
3. Fournir des recommandations concrètes et adaptées au contexte pour améliorer l'intégration de l'approche genre dans le projet.

1.3. Détail de la consultance

Durée du Mandat	<u>20 jours</u>
Période du Mandat	<u>Du 24 février 2025 au 15 mars 2025</u>
Lieu du Mandat	<u>Bamako, Mali (à noter que le travail peut être fait en ligne)</u>

1.4. Livrables attendus

Plan de travail détaillé, validé par l'IBCR, intégrant les étapes et outils méthodologiques.

Rapport final de l'ACS+, incluant :

- Une analyse des dynamiques de genre et des disparités constatées.
- Des recommandations pratiques et applicables pour renforcer les stratégies et les interventions.
- Un résumé exécutif (maximum 5 pages).

2. Réception des soumissions :

2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le 10 février 2025

2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de la consultance ne seront pas étudiées.

2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Jennifer Lopes**, à l'adresse courriel suivante : supply.mali@ibcr.org

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

3. Clauses générales de soumission :

3.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si une personne consultante est choisie, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations avec le Bureau.

3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

3.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services doit être libellé en (TTC) toutes taxes comprises en FCFA, Dollar Canadien, Euro ou en Dollar américain. Les taxes doivent être clairement indiquées.

3.4 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. Les langues de travail du Bureau sont le français, l'anglais et l'espagnol.

3.5 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 3 mois suite à la date de réception au Bureau.

3.6 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'une personne consultante offrant des délais de traitement ainsi que des tarifs compétitifs en son ensemble par rapport aux autres fournisseurs, afin de potentiellement établir un contrat.

5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires :

5.1. Expérience professionnelle :

Les candidat.e.s doivent démontrer :

- Une expertise avérée en ACS+, avec une compréhension approfondie des approches intersectionnelles.
- Une connaissance approfondie du contexte sociopolitique et culturel du Mali.

- Une expérience confirmée en analyse de projets relatifs aux droits de l'enfant, à la protection de l'enfance ou à l'approche genre.
- Une capacité à produire des livrables analytiques clairs et orientés vers l'action, dans des délais impartis.

5.2. Niveau de Scolarité :

La personne candidate doit avoir un niveau universitaire avancé (master) en anthropologie, sociologie ou un des domaines pertinents en sciences sociales.

5.3. Modalités de soumission:

Les propositions doivent inclure :

- Une lettre de motivation.
- Une méthodologie détaillée pour la réalisation de l'ACS+, en lien avec les trois principes fondamentaux mentionnés.
- Un CV ou portfolio détaillant l'expérience pertinente.
- Deux références professionnelles.
- Une offre financière détaillée, incluant les modalités de paiement.

5.4. Critères d'évaluation :

- Pertinence des qualifications et de l'expérience.
- Pertinence et qualité de la méthodologie proposée, en lien avec les trois principes fondamentaux définis ci-dessus.
- Capacités démontrées à produire des recommandations concrètes et applicables.
- Capacité à livrer les résultats dans les délais impartis (au plus tard le 31 mars 2025).
- Tarifs compétitifs et clarté des modalités financières.

5.5 Éthique et Intégrité :

- Engagement démontré envers les principes éthiques et déontologiques de la profession d'un consultant / d'une consultante.
- Indépendance et objectivité dans l'exercice de ses fonctions d'audit.
- Disponibilité pour mener à bien les missions d'audit dans les délais impartis.

5.8 Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'une personne consultante dont les tarifs sont compétitifs et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau souhaite que la personne soumissionnaire indique ses modalités de paiement (virement, carte bancaire) et facturation.